

# LE PHARE

DE L'ANSD

Newsletter

Bulletin Trimestriel - N°013 / DÉCEMBRE 2021 - ISSN 2772-218 X

[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)



## L'IHPC

**UN INSTRUMENT DE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PRIX**

### DOSSIER :

L'IHPC, un instrument de suivi de l'évolution des prix

### PORTRAIT :

Daouda Diop, une carrière au service des régions

### ZOOM SUR :

La prestation de serment, un instrument d'éthique et de déontologie

### STATISTIQUES ECONOMIQUES :

Nouveau dispositif de collecte, traitement et diffusion de données du secteur minier

### INTERVIEW :

l'invité du Phare, Hadime Sané

# LE PHARE

DE L'ANSD

NEWSLETTER



**BULLETIN TRIMESTRIEL**

# SOMMAIRE



## 4 EDITORIAL

6 **ACTU-ANSD**  
Réalisation de la cartographie censitaire pilote du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat

12 **DOSSIER**  
L'IHPC : un instrument de suivi de l'évolution des prix

17 **ZOOM SUR**  
La prestation de serment : un instrument d'éthique et de déontologie

22 **STATISTIQUES ECONOMIQUES**  
Nouveau dispositif de collecte, traitement et diffusion de données du secteur minier

24 **PORTRAIT**  
Daouda DIOP : Une carrière au service des régions

26 **ENSAE**  
Atelier de formation en technique de collecte de Données dans le Département de podor

28 **INTERVIEW**  
L'invité du phare : Hadime SANE  
chef du service régional de tambacounda

30 **CONTRIBUTION**  
Des chaînes de valeur mondiales aux chaînes de valeurs régionales : poids des intégrations économiques

32 **RESSOURCES HUMAINES**

34 **PAGE DETENTE**

**Directeur de Publication :**  
Pr. Allé Nar Diop

**Coordonnateur de la rédaction :**  
Awa DIOP

**Comité de rédaction :**  
Babacar S. Diatta  
Sophie Diop  
Alain F. Diatta  
Ndiouma Faye  
Absa Kane  
Saliou Faye

Oumy Diop  
Arame Laye Ngom  
Moussa Gning

**Correcteurs :**  
Dr. Abdou Diouf, DGA de l'ANSD,  
Birane Cisse, Awa Diop

**Crédits photos :**  
Cellule Communication ANSD

**Montage, Infographie et Impression :**  
La Rochette



Par **Mamadou Ngalgou Kane**  
*Directeur des Statistiques économiques  
et de la Comptabilité nationale*



Le présent numéro du Phare, dernier de l'année 2021, consacre son dossier spécial à l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).

L'IHPC est un instrument de suivi de l'évolution des prix, publié mensuellement par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Au Sénégal, le premier Indice des Prix à la Consommation (IPC) a été calculé en 1961. Au lendemain de la dévaluation du FCFA en 1994, est né dans les pays de l'UEMOA, le projet d'harmonisation des méthodologies d'élaboration des indices des prix afin de dégager des critères de convergence pour une meilleure surveillance multilatérale. Quatre ans plus tard (en janvier 1998), le premier Indice Harmonisé des Prix à la Consommation officiel est calculé au Sénégal et dans les autres pays de l'Union avec 1996 comme année de base.

L'IHPC, base 1996, a été conçu en conformité avec les normes statistiques internationales de l'époque. Cependant, du fait de l'éloignement de cette base, beaucoup de concepts avaient évolué. Ainsi, la méthodologie de l'IHPC 1996 ne correspondait plus aux normes de qualité admises ; ce qui pouvait constituer un handicap pour des comparaisons internationales. A cet égard, en vue de préserver la comparabilité et la qualité statistique de cet indicateur mis en place en 1996, la Commission de l'UEMOA, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, avait engagé en 2007, un chantier qui a abouti au changement de l'année de base de l'IHPC qui est passée de 1996 à 2008. L'IHPC base 2008 a remplacé ainsi l'IHPC base 1996 en janvier 2010. A cet effet, il y'a eu une amélioration de la méthode de calcul et l'extension du champ de collecte. A titre d'exemple, la rénovation de l'indice en 2008 a permis d'améliorer l'échantillonnage, notamment avec l'augmentation du nombre de relevés et une meilleure définition des produits. Egalement, la formule de calcul des indices de variétés hétérogènes a été revue avec l'utilisation de la moyenne géométrique à la place de la moyenne arithmétique.

Malgré la mise aux normes internationales de l'IHPC base 2008, la couverture géographique de l'indice était limitée à la grande agglomération de chaque Etat membre. Sur la période de 2010 à 2015, l'IHPC base 2008 a servi de proxy pour la mesure de l'inflation dans les Etats membres. Toutefois, la norme mondiale en matière de production d'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est la couverture nationale.

A cet égard, la Commission de l'UEMOA a initié en 2014, une nouvelle rénovation de l'IHPC avec une extension de la couverture géographique qui a pris en compte les données des prix aussi bien du milieu urbain que rural.

L'IHPC 2014 a conservé toutes les avancées méthodologiques introduites en 2008 au cours du processus de rénovation. Du point de vue de la révision de la structure de consommation, les Etats ont procédé à l'exploitation des enquêtes de consommation et/ou de pauvreté auprès des ménages, à couverture nationale, réalisées entre 2011 et 2014. Ce travail a permis de déterminer les dépenses de consommation suivant la nomenclature NCOA (Nomenclature de Classification Ouest Africaine) dérivée de la COI-COP (Classification of individual consumption by purpose).

Au cours de l'année 2022, le Sénégal procèdera, à nouveau, à une rénovation de l'IHPC. A cette occasion, l'année de base sera changée puisque de nouvelles données relatives à la consommation des ménages seront disponibles. Il s'agit des deux éditions de l'Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages (2018/2019 et 2021/2022). Le panier sera mis à jour avec l'introduction des nouveaux types de produits apparus au Sénégal. De même, les produits qui ne sont plus ou très faiblement consommés seront élagués du panier de consommation pour le calcul de l'indice.

Ainsi, l'ANSD compte poursuivre sa dynamique de production d'indices des prix de qualité dans les délais à destination des institutions et du grand public. Ce numéro 13 du Phare de l'ANSD, décrit l'organisation conceptuelle et opérationnelle qui régit l'IHPC. Il aborde aussi bon nombre d'autres sujets tels que les actualités de l'ANSD avec les activités du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat, la prestation de serment ou encore les formations au niveau central et régional.

Bonne lecture à tous et excellentes fêtes de fin d'année !

## Réalisation de la cartographie censitaire pilote du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat.

Dans le processus de mise en œuvre du RGPH-5, la phase de dénombrement du RGPH-5 est précédée d'une cartographie censitaire pilote puis d'une grande cartographie. La cartographie censitaire permettra de procéder à la mise à jour des listes de concessions et ménages et au découpage du territoire national en aires géographiques regroupant un certain nombre d'habitants, communément appelées districts de recensement, en vue de préparer le dénombrement de la population et de l'habitat de 2023.

Elle est réalisée entre les mois de novembre 2021 et janvier 2022 dans huit régions du Sénégal (Dakar, Fatick, Kaolack, Diourbel, Matam, Saint Louis, Kédougou, Ziguinchor).

L'objectif général de cette opération pilote est d'éprouver sur le terrain l'ensemble de la méthodologie de la cartographie censitaire surtout dans toute sa dimension technologique.

De manière spécifique, la cartographie censitaire pilote vise à :

- tester le processus de collecte et de centralisation des données de la cartographie ;
- tester la robustesse des équipements électroniques ;
- tester le dispositif organisationnel ;
- évaluer la qualité du découpage en Districts de Recensement ;
- évaluer le temps de collecte ;
- évaluer le temps de traitement.

### Mission de l'UNFPA à l'ANSD

Une mission d'évaluation de l'UNFPA a été accueillie à l'ANSD du 13 au 17 septembre 2021. Elle était composée de plusieurs experts: Prof. Nancy STIEGLER, Dr. Mathias KUEPIE, M. Syndou DIOMANDÉ et M. Ibrahima DIOUF. L'objectif de la mission était de procéder à une évaluation, objective précise des capacités de l'ANSD en termes de besoins en ressources humaines, financières, en logistiques, en équipements et matériels indispensables à la réalisation du RGPH-5 prévu en 2023 avec les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).



Mission de l'UNFPA avec les Chefs de section du RGPH-5



les agents cartographes sur le terrain

### Tournée de sensibilisation dans les régions

Dans le cadre de la sensibilisation du cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5) et en vue du démarrage de la cartographie censitaire pilote, des missions de sensibilisation et d'information ont été effectuées dans les régions choisies comme régions pilotes. Ces missions se sont tenues durant les mois d'octobre et novembre 2021 dans les régions de Matam, Saint Louis, Fatick, Kaolack, Diourbel, Ziguinchor et Kédougou.

Ces rencontres avec les Gouverneurs ont permis de présenter le RGPH-5 mais aussi de recueillir leurs recommandations pour un bon déroulement du projet et une bonne adhésion des populations.



Mission de sensibilisation à Kaolack, ici le DGA avec l'Adjoint au Gouverneur



mission de sensibilisation à Kédougou, l'équipe de coordination avec le Gouverneur

## Mission de prospection au Burkina Faso

Le recensement sera entièrement réalisé par l'ANSD, maîtresse d'ouvrage du projet RGPH-5 de 2023. Au regard de la complexité du projet en termes de coordination, de gestion administrative, logistique, de mobilisation des ressources humaines, de mise en œuvre des opérations de terrain, depuis la cartographie censitaire jusqu'à l'enquête post-censitaire, en passant par le recensement pilote et le dénombrement, mais aussi de la nécessité d'avoir l'adhésion des populations à travers une sensibilisation et communication, il s'avère nécessaire de s'inspirer des bonnes pratiques dans les pays ayant récemment organisé un recensement.

C'est dans ce cadre qu'une mission dirigée par le Coordonnateur technique national du RGPH-5 2023, accompagné de six (6) cadres a séjourné au Burkina Faso au niveau de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD), pour une prospection sur le processus de mise en œuvre du RGPH. Le choix du Burkina se justifie par le fait qu'il est le seul pays en Afrique francophone qui a récemment organisé un recensement.



La mission était composée de :

- M. Samba NDIAYE, Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023 ;
- M. Jean Pierre Diamane BAHOM, Chef de la Section Opérations de Terrain du RGPH-5, 2023 ;
- M. Bourama MANE, Chef de la Section Informatique, Traitement et Sécurisation des Données du RGPH-5, 2023 ;
- Mme Fatoumata FALL, Chef de la Section Administration et Logistique du RGPH-5, 2023 ;
- Mme Mame Coumba SANKHARE, Chef de la Section Ressources humaines du RGPH-5 ;
- Mme Awa DIOP, Chef de la Section Sensibilisation et Communication du RGPH-5.

La mission avait pour objectif principal de s'inspirer de l'expérience du Burkina Faso dans l'organisation et la mise en œuvre des phases du recensement (cadre institutionnel, coordination, gestion administrative, logistique, ressources humaines, opérations de terrain, sensibilisation et communication), pour une mise en œuvre efficace des activités du RGPH-5 de 2023.

### Pr. Allé Nar Diop, admis à l'agrégation.

Le Directeur général de l'ANSD, Professeur Allé Nar DIOP a été admis à l'agrégation, Section «Sciences économiques», à l'issue du 20e congrès du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), au Bénin.

Pr. Allé Nar Diop est également Docteur en Économie Appliquée, Inspecteur du Trésor, Ingénieur Statisticien Économiste (ISE), Actuaire et Maître de conférences Titulaire à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université Cheikh Anta Diop (FASEG-UCAD). Cette prestigieuse distinction coïncide avec l'anniversaire de sa nomination à la tête de la Statistique, il y a de cela un an, en novembre 2020. Toutes nos félicitations au Pr. Diop pour cette prestigieuse distinction, et bonne continuation!



## **DEUXIEME PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT (2021-2023)** **« Etre un centre d'excellence dans un système statistique national fort »**



Siège de l'ANSD

Une gestion de l'économie et surtout une conduite efficace des politiques de développement nécessitent la disponibilité d'informations statistiques régulières et fiables permettant d'apprécier les résultats obtenus, leurs impacts et ainsi éclairer les choix des décideurs politiques. Cette exigence de plus en plus pressante dans tous les domaines, impose la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la statistique qui est au cœur des dispositifs de conception, de planification, de suivi et d'évaluation. En conséquence, le Sénégal a élaboré sa troisième stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS III 2019-2023) dont la période d'exécution est calée sur celle du deuxième plan d'action prioritaire du plan Sénégal émergent (PSE). Même si les objectifs de l'ANSD sont transcrits dans la stratégie nationale de développement de la statistique, leur opérationnalisation nécessite de les isoler et de les

aborder de manière intrinsèque avec l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement (PSD) sur la période 2021-2023. Ce Plan Stratégique de Développement fait le point sur le diagnostic de l'ANSD, le cadre stratégique à travers sa nouvelle vision, ses valeurs et les axes stratégiques d'intervention.

Les éléments de diagnostic de l'Agence ont fait ressortir certaines forces et faiblesses. En effet, la loi statistique confère à l'ANSD une position centrale dans le Système statistique national (SSN). Elle jouit d'une bonne réputation au niveau des autorités publiques et des partenaires techniques et financiers, ses productions sont régulièrement citées comme référence par les utilisateurs. Par ailleurs, la majeure partie de ses ressources humaines évoluant dans la production sont formées dans de grandes écoles de statistique, notamment l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique Pierre



NDIAYE (ENSAE) qui figure parmi les établissements de formation d'ingénieurs statisticiens les plus reconnus en Afrique. La statistique étant un domaine transversal, la mise à disposition de statistiques sur de nouveaux produits, qui se fait ressentir de plus en plus, a motivé la création de la Cellule de Gestion des Partenariats (CGP) au sein de l'ANSD. Cette Cellule concrétise l'élargissement des prestations à frais recouvrables et contribue au développement de nouvelles offres de produits ciblés pour les utilisateurs. Ces derniers ont plus facilement accès aux données grâce à la mise en place de plateformes open data. Avec la forte demande en données statistique (Etat, PTF, Universitaires, Sectoriels, Secteur privé etc.) et le développement du numérique, des avancées significatives sont enregistrées dans la production statistique facilitant l'adhésion du Sénégal à la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

Cependant, le défaut d'application et l'ignorance de certains textes législatifs et réglementaires relatifs à la statistique ne permet pas de mieux asseoir les prérogatives de l'Agence dans le SSN. L'inadéquation entre les ressources humaines et financières et les ambitions, entrave l'atteinte des objectifs et le respect du calendrier de production. En effet, le budget de fonctionnement de l'Agence est insuffisant face aux nombreuses missions qui lui sont confiées avec souvent un recours aux PTF pour le financement de certaines activités statistiques. Le déficit de personnel justifiant la forte présence de contractuels notamment dans les services de production statistique ne garantit pas une production pérenne de statistiques de qualité.

Par ailleurs, l'ANSD a comme nouvelle vision, dans ce deuxième PSD d'être « Un centre d'excellence dans un système statistique national fort ». A travers cette vision, l'ANSD a l'ambition d'être un centre d'excellence, avec toutes ses exigences : produire et diffuser des données pertinentes, de qualité, d'actualités, accessibles et utiles aux utilisateurs. Cependant, l'ANSD est dépendante dans ses productions de données, d'autres structures sectorielles qui collectent des données à partir d'enquêtes ou de sources administratives. De ce fait, l'amélioration de la qualité des informations statistiques diffusées implique l'ensemble du SSN et nécessite que l'ANSD joue pleinement son rôle de locomotive d'un SSN rationalisé et harmonisé.

Les axes stratégiques ont ainsi été révisés compte tenu des résultats de l'analyse diagnostique et de la nouvelle vision de l'Agence. La stratégie retenue est

structurée autour des cinq (5) axes d'intervention ci-après.

Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel ;

Axe 2 : Consolidation des acquis et renforcement d'une offre statistique de qualité ;

Axe 3 : Amélioration de la diffusion et de la valorisation de l'information statistique ;

Axe 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique plus performant ;

Axe 5 : Développement de la coopération et des prestations à frais recouvrables.

Le budget prévisionnel des activités inscrites dans ce deuxième PSD 2021-2023 est évalué à 55 876 844 000 FCFA dont 16,3% pour l'année 2021, 32,5% en 2022 et 51,2% en 2023. Une répartition de ce budget selon les axes indique que l'axe 2 (consolidation des acquis et renforcement d'une offre statistique de qualité) concentre la plus grande part, la production statistique étant le cœur de métier de l'ANSD, avec 66,8% du budget prévisionnel global, suivi de l'axe 1 (Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel) avec 23,1%, l'axe 4 (Renforcement des capacités pour un système statistique plus performant) qui représente 8,2%, l'axe 3 (Amélioration de la diffusion et de la valorisation de l'information statistique) avec 1,3% et l'axe 5 (Développement de la coopération et des prestations à frais recouvrables) où on retrouve 0,5% du budget prévisionnel global.

Comparativement au budget du premier plan stratégique de développement estimé à 15 183 830 000 FCFA, le budget prévisionnel du deuxième plan stratégique de développement 2021-2023 a sensiblement évolué. Cette forte augmentation est due aux grands chantiers programmés sur la période 2021-2023, notamment le cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH), le deuxième Recensement général des Entreprises (RGE), la construction et l'équipement de l'ENSAE, d'autres enquêtes de grandes envergures, le schéma directeur du NINEA, etc.

Pour l'évaluation de la mise en œuvre, le PSD II dispose d'un plan de suivi avec des indicateurs de mesure et des cibles pour l'atteinte des objectifs définis pour chaque activité selon des délais fixés pour assurer un bon suivi de leurs réalisations.

Par **Oumar DIA et Oumy DIOP**  
CPCCI

## Journée africaine de la Statistique 2021

La Journée africaine de la statistique, célébrée le 18 novembre de chaque année, est un événement qui permet de sensibiliser le public sur l'importance des statistiques dans tous les aspects de la vie sociale et économique. Pour l'année 2021, le thème est «Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique». Ce thème est en tandem avec celui de l'Union africaine pour l'année 2021 : « Arts, culture et patrimoine : leviers pour construire l'Afrique que nous voulons » et appelle à renforcer la production de statistiques sur les arts, la culture et le patrimoine pour le développement durable et la construction de l'Afrique que nous voulons. Pour une meilleure sensibilisation des décideurs, des partenaires techniques et financiers, des producteurs et utilisateurs de données sur l'importance cruciale des statistiques de la culture, une série d'activités a marqué l'événement.



Les agents de l'ANSD lors du don de sang

### UN DON DE SANG

Le don du sang, geste noble, généreux et désintéressé est le seul moyen de venir en aide aux patients souffrant d'un déficit en composants sanguins. Par cette activité, l'ANSD a participé à sauver des vies par la collecte de soixante-deux (62) poches de sang ;

### UN MATCH AMICAL DE FOOTBALL : ANSD vs FASEG



L'équipe de l'ANSD en maillot jaune et celle de la FASEG avant le coup d'envoi

Voulant joindre l'utile à l'agréable, l'ANSD a organisé cette année, un match de gala de football avec l'équipe de la FASEG, parrainé par M. Aliou Ndiaye, Secrétaire général du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, qui a fait l'honneur aux

deux équipes de donner le coup d'envoi du match. Cette rencontre sportive mais amicale s'est soldée par une victoire de l'ANSD sur la FASEG par le score de cinq tirs aux buts marqués contre trois après un match nul (1-1) à la fin du temps réglementaire.

## UNE JOURNEE PORTES OUVERTES



Les étudiants du G15 à la journée portes ouvertes

Dans la perspective de renforcer la culture statistique, l'ANSD a invité des étudiants et élèves en classes de terminales-S, à participer à une journée portes ouvertes dans ses locaux. Cette journée a permis de mieux faire connaître l'ANSD, ses activités, ses missions et son rôle en tant que coordonnateur du

Système Statistique National (SSN). C'est ainsi que les étudiants du CEDT-G 15, de l'ESMT, de la FASEG, du CESTI et du Lycée Blaise DIAGNE ont participé massivement à cette journée qui s'est tenue le 18 novembre 2021.

## UN PANEL



Photo de famille avec les panélistes et le DGA, Dr Abdou Diouf qui présidait le panel

L'objectif global du panel était d'attirer l'attention des décideurs, des partenaires techniques et financiers, des producteurs et utilisateurs de données, ainsi que du public en général sur l'importance des statistiques socioculturelles.

Ainsi à travers diverses présentations faites par d'éminents experts de l'ANSD, du Ministère de la Culture et de la Société des droits d'auteurs et voisins (SODAV), le panel a permis de :

• faire l'état des lieux sur les statistiques

socioculturelles au Sénégal ;

- sensibiliser le système statistique national et le public sur l'importance des statistiques culturelles ;
- échanger sur les contraintes qui freinent la collecte de données dans le secteur de la culture ;
- faire des recommandations pour faciliter la production de données et statistiques culturelles ;
- faire des recommandations pour soutenir le développement socio-culturel au Sénégal, à travers la disponibilité de données fiables.



# **L'IHPC :**

*un instrument de suivi de l'évolution des prix*

L'indicateur principal utilisé par les instituts nationaux de statistique pour rendre compte de l'évolution du pouvoir d'achat des consommateurs est l'indice des prix à la consommation. Il s'agit, selon la définition adoptée par la 14<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail du 5 novembre 1987, d'un instrument de mesure de l'évolution, au cours du temps, du niveau général des prix des biens et services achetés, utilisés ou payés en vue d'être consommés par une population de référence. Ceci peut être assimilé à la définition de l'inflation en tant que variation du niveau des prix « purs »<sup>1</sup> qui est différent de l'indice du coût de la vie. Ce dernier renseigne sur la question de savoir comment, compte tenu des variations de prix et des procédures de substitution, les dépenses devraient être modifiées pour assurer le maintien de l'ancien niveau de vie ou niveau d'utilité.

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) produit et publie chaque mois un Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Le besoin d'harmonisation a été exprimé par les pays de l'UEMOA au lendemain de la dévaluation du FCFA dans le but de disposer d'informations fiables, à jours et comparables sur l'évolution des prix à la consommation afin d'éclairer les décisions de politiques économiques communes au sein de l'Union, en particulier de lutter contre l'inflation et d'avoir une stabilité monétaire.

L'IHPC est publié selon la classification des fonctions de consommation des ménages à 12 fonctions (COICOP) en utilisant une méthodologie de calcul commune aux huit pays de l'UEMOA. Au sortir d'un

séminaire à Dakar, en mars 1995, regroupant l'ensemble des experts prix de la zone UEMOA, une méthodologie de calcul qui est la « méthodologie de l'indice harmonisé des prix » est adoptée suite à l'analyse de l'existant et des contraintes dans chaque pays. Celle-ci définit la couverture géographique, les sources de pondération, l'échantillonnage des produits et des points de vente et le calendrier de collecte. Cette méthodologie a été mise en œuvre avec l'IHPC base 1996.

Des améliorations méthodologiques ont été apportées, par la suite, à la faveur des travaux de rénovation ayant conduit à la mise en place des années de base 2008 puis 2014.

### Qu'est-ce que l'IHPC ?

L'Indice Harmonisé des prix à la Consommation (IHPC) est un instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et services constituant la dépense monétaire de consommation finale des ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constant.

Cet indicateur est harmonisé au niveau de la zone « UEMOA » dans le cadre de la conduite de politique monétaire commune. Cette harmonisation s'est traduite principalement par une même nomenclature (Nomenclature de Classification Ouest Africaine-NCOA) issue de la nomenclature internationale (Classification of individual consumption by purpose-COICOP), une année de base unique et un seul logiciel de calcul (Phoenix). Cette nomenclature a permis de décomposer la consommation des ménages en 12 fonctions, 41 groupes, 78 sous-groupes, 126 postes et 650 variétés.

**Tableau 1: Les fonctions de consommation de l'IHPC**

<i>Fonctions de consommation</i>	
1	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
2	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
3	Articles d'habillement et chaussures
4	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
5	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
6	Santé
7	Transports
8	Communication
9	Loisirs et culture
10	Enseignement
11	Restaurants et hôtels
12	Biens et services divers

<sup>1</sup> Le concept de prix « pur » est relatif au fait que les quantités et les qualités des biens et services suivis sont constantes ou équivalentes de telle sorte que toute variation ne peut être imputée qu'aux prix

<sup>2</sup> Nomenclature de classification (Classification of Individual consumption by Purpose), qui est structurée de façon emboîtée en fonctions, groupes, sous-groupes et postes.

## Couverture géographique de l'IHPC

Le champ couvert par l'indice harmonisé des prix à la consommation (base 2014) est l'ensemble du pays découpé en zones économiques, à savoir le Sud, le Nord, le Centre Nord, l'Ouest et le Centre Sud. Les critères utilisés pour le choix des régions sont la situation géographique et l'existence à proximité de la capitale régionale, d'une localité rurale ayant un marché hebdomadaire (Louma) important. Les régions choisies sont :

**Dakar** : elle représente la zone Ouest dans laquelle la région de Thiès est comprise. Son choix est naturel compte tenu du fait qu'elle représente la principale agglomération du pays et concentre la plus grande partie des produits. Dans cette région, les relevés se font dans les communes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. La zone rurale est représentée par Sangalkam.

**Saint-Louis** : elle représente la zone nord qui couvre les régions de Saint-Louis et Matam. C'est une zone frontalière où un flux important de marchandises transite entre la Mauritanie et le Sénégal. La zone rurale est représentée par la commune de Mpal.

Diourbel : elle représente la zone sylvo-pastorale dans laquelle la région de Louga est comprise. Son choix est motivé par la proximité du centre religieux Touba. La zone rurale est suivie à travers le marché hebdomadaire de Ndoulo.

**Kaolack** : elle est une région carrefour entre le Sud et le Nord du pays et une ville frontalière avec la République de Gambie. La commune de Kaolack est un centre commercial important où beaucoup de produits transitent. La zone rurale est représentée par la commune de Gandiaye.

**Kolda** : région frontalière et carrefour entre les deux Guinée et la Gambie. Elle est également située entre les trois régions Sud à savoir Ziguinchor, Sédhiou et Tambacounda qu'elle est censée représenter. Elle abrite également un grand marché hebdomadaire dans la commune de Kounkané : le Louma de Diaobé.

## Principes d'élaboration de l'IHPC

### ● Population cible

La population de référence retenue pour l'élaboration de l'IHPC est constituée des ménages résidents dans les cinq régions couvertes par l'indicateur.

Sont exclus du champ de l'indice, les ménages non africains et les ménages africains expatriés dont un membre occupe un emploi dans un organisme international et les corps diplomatiques.

### ● Consommation prise en compte

Le champ théorique de l'indice des prix est constitué des dépenses monétaires de consommation finale des ménages.

Sont exclues du champ théorique de l'indice, les dépenses suivantes :

- les transferts : cotisations sociales et impôts sur le revenu et le patrimoine, dons et souscriptions, pourboires et gratifications, (si celles-ci ne facilitent pas grandement l'obtention d'un bien ou d'un service) ;
  - les opérations d'investissement (achats de logements) ;
  - l'assurance-vie ;
  - les opérations financières et emprunts ;
  - les opérations d'épargne (portant sur les actifs financiers ou les passifs) ;
  - les dépenses à titre professionnel, notamment dans le cadre principalement des entreprises individuelles.
- Sont également exclus en raison de conventions internationales et des difficultés de suivi :
- les échanges de biens d'occasion entre ménages ;
  - les produits d'occasion semi-durables importés (friperie, chaussures d'occasion, etc.), sauf les accessoires automobiles ;
  - l'autoconsommation des ménages (produits alimentaires, services de logement pour compte propre, etc.).

### ● Source et mode de pondération

Pour tenir compte de l'importance de chaque subdivision de la nomenclature dans la consommation des ménages, il a été procédé à une pondération par produit. Pour la même raison, le poids de chaque région échantillonnée, dans la consommation nationale, est déterminé. Les régions choisies pour constituer l'échantillon représentent au minimum 60% des dépenses nationales des ménages selon la dernière enquête de couverture nationale avec un volet sur la consommation des ménages. Toutefois, les pondérations de l'IHPC sont nationales car la valeur de la consommation d'une zone économique donnée est obtenue en agrégeant les valeurs des consommations de toutes les régions qu'elle regroupe.

L'échantillon des centres de collecte est constitué, pour chaque zone, de la capitale régionale, et au moins d'une localité avoisinante de chaque ville retenue, représentant le milieu rural.

La principale source utilisée pour les estimations des coefficients budgétaires pondérant les différentes subdivisions de la nomenclature des produits et les régions échantillonnées est l'enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2011).

## Organisation de la collecte

### ● Collecte et saisie

Un effectif de 22 personnes s'active dans la collecte et la saisie des informations relatives aux prix à la consommation. Les opérateurs de saisie, au nombre

## ● Echantillonnage des points de vente, date et produits

Les points d'observation couverts par la collecte des prix à la consommation sont constitués de l'ensemble des points de vente présents sur le champ géographique de l'indice et que les ménages fréquentent pour leurs besoins de consommation finale. Ils sont constitués de grands magasins, boutiques (magasins) spécialisées, supermarchés et hypermarchés,

magasins de gros, mini-marchés, boutiques de station-service, marchés, sociétés de services spécialisés privés, sociétés de services publics et parapublics, ménages et autres points de vente.

Au total, 3097 points de vente sont visités par les enquêteurs dont 1575 à Dakar, 472 à Saint-Louis, 429 à Kolda, 351 à Diourbel et 270 à Kaolack.

Selon la périodicité choisie (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle), les équipes veillent à observer les prix aux mêmes périodes.

Les heures de visite sont les heures d'affluence dans le cas des marchés, c'est-à-dire entre 9h 30 et 11 heures. Ceci est surtout valable pour les produits frais. C'est pourquoi, il est conseillé de commencer par les relevés de ces produits et de terminer par les produits manufacturés.

## ● Calendrier et relevés

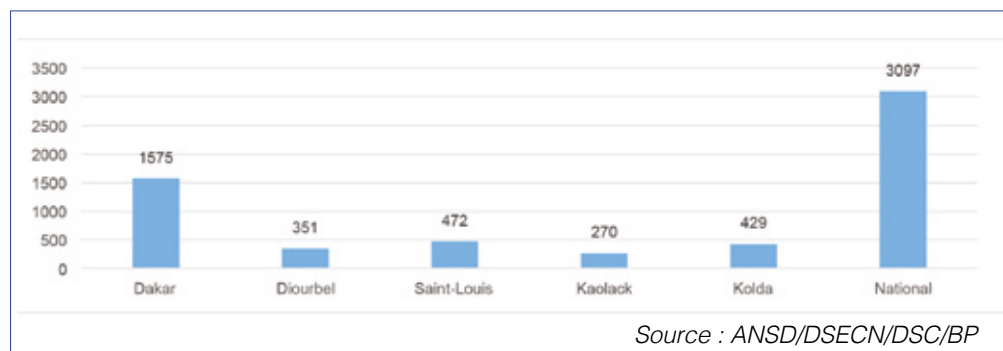
Les points de vente, en dehors des marchés, sont visités une fois par mois. Chaque marché est visité deux fois dans le mois dans les zones rurales et à Dakar et quatre fois dans les autres centres urbains.

L'observation du prix d'un bien donné, dans un point de vente, est effectuée à des dates identiques ou proches, chaque mois. Quatre semaines de collecte sont retenues chaque mois.

Pour les variétés homogènes, observées dans les marchés, il est procédé à 48 relevés par produit et par mois à Dakar et 16 relevés dans les autres régions, à raison de 4 par région.

Les autres produits, à l'exception des tarifs, sont observés 16 fois par mois à Dakar et 8 fois par mois dans les régions, à raison de 2 par région.

**Graphique 1 : Répartition des points de ventes selon la région**



**Tableau 2 : Répartition du nombre de relevés par région de couverture**

	Dakar	Diourbel	Saint-Louis	Kaolack	Kolda	National
<b>Nombre de séries</b>	5374	1435	1601	1465	1545	14420
<b>Nombre de relevés</b>	9192	1981	2213	2043	1998	17427

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

de 6, sont chargés d'enregistrer les données collectées par les enquêteurs de terrain (16) dans la plateforme Phœnix.

## ● Apurement et validation

Assurer une bonne qualité des indicateurs produits est un impératif à l'ANSD. C'est la raison pour laquelle, avant le calcul de l'IHPC, les informations collectées sont rigoureusement contrôlées par les experts du Bureau des Prix.

**Tableau 3 : Répartition du personnel de terrain**

Région couverte	Agent de collecte	Agent de saisi	Total
<b>Dakar</b>	8	2	10
<b>Kaolack</b>	2	1	3
<b>Saint-Louis</b>	2	1	3
<b>Diourbel</b>	2	1	3
<b>Kolda</b>	2	1	3
<b>Ensemble</b>	16	6	22

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Ces contrôles permettent d'identifier les incohérences, les données aberrantes ou les anomalies. Chaque cadre du bureau des prix se charge d'une région pour le traitement des données qui y sont collectées.

- **Suivi de la qualité**

En sus de l'apurement à travers le logiciel Phoenix, des missions trimestrielles sont organisées dans les régions prix. Ces missions donnent une opportunité aux experts prix de corriger certaines incohérences et de recenser les difficultés rencontrées par les agents de terrain. En outre, des renforcements de capacité au profit des agents de terrain et des superviseurs sont régulièrement organisés par le Bureau des prix.

### **Diffusion de l'IHPC**

Au titre de la diffusion, des notes mensuelles « flash » détaillées, ainsi que des notes trimestrielles et annuelles sont produites.

La note « flash » est publiée au plus tard dix (10) jours après le mois sous revue et relate en particulier l'évolution de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Elle est suivie de la note détaillée qui est publiée 15 jours plus tard et qui élargit le champ de l'analyse aux douze fonctions de consommation.

La note trimestrielle fait une analyse de l'évolution des prix à la consommation globale et par fonction mais aussi selon les classifications secondaires (origine, secteur, durabilité). Les indices des deux derniers trimestres écoulés, les évolutions sur un trimestre et sur l'année sont donnés en annexe, ainsi que les prix moyens trimestriels de quelques produits. Elle est publiée 45 jours après le trimestre sous revue.

La note annuelle analyse l'évolution des prix à la consommation par fonction et selon les classifications secondaires (origine, secteur, durabilité). L'inflation corrigée de l'effet des produits saisonniers et énergétiques y est également analysée. Ce document compare, en plus, la situation du Sénégal relativement aux autres pays de l'UEMOA pour ce qui concerne l'inflation.

### **Calcul des indices de prix**

La période de référence des prix, qui est la période pour laquelle les prix sont utilisés comme dénominateurs dans le calcul de l'indice est 2014 pour le Sénégal et l'année des sources de pondération est fixée à 2014.

La méthodologie de calcul de l'indice est composée de plusieurs étapes :

- Détermination des pondérations qui sont obtenues à partir des enquêtes dépenses des ménages (ESPS

2011 pour le Sénégal) ;

- Calcul du prix de base annuel qui est la moyenne arithmétique simple des prix mensuels ;
- Calcul de l'indice élémentaire qui est égal au rapport des moyennes pondérées des prix moyens unitaires des séries observées dans la variété dans le cas homogène. Par contre, pour les variétés hétérogènes, l'indice de la variété est égal au rapport des moyennes géométriques des prix de chaque série représentant la variété ;
- Tous les indices des regroupements sont de type LASPEYRES des indices de niveau inférieur.

### **Différentes utilisations de l'IHPC**

Plusieurs utilisations peuvent être faites de l'IHPC. Il s'agit entre, autres, d'un usage pour des analyses économiques, l'ajustement des salaires et des prestations de sécurité sociale.

Considéré comme le thermomètre de l'inflation, l'IHPC décrit avec beaucoup de soins, chaque mois, les facteurs explicatifs de l'évolution globale des prix. Cette analyse approfondie est facilitée par la nomenclature de diffusion de l'indice qui est regroupée en douze (12) fonctions de consommation. Il est aussi utilisé pour réaliser des équilibres économiques et financiers, notamment dans le cadre de la préparation de la loi de Finances initiale et des négociations ou des cadrages des salaires.

Lors de l'élaboration des comptes nationaux, les indices des prix à la consommation sont souvent utilisés pour effectuer le partage volume/prix des différentes valeurs nominales. A cet égard, ils aident à déterminer les agrégats économiques en termes réels.

Par ailleurs, l'IHPC peut être utilisé pour l'indexation d'un contrat. Dans ce cas, il faut inscrire dans ce document une disposition selon laquelle une somme d'argent devra être versée régulièrement pour l'ajuster automatiquement en fonction des variations de l'IHPC. Cette disposition est appelée clause d'indexation ou d'indemnité de vie chère.

*Dossier préparé par M. Ibrahima Diouf,  
M. El Hadj Malick Cissé et  
M. Amath Djago (DSECN)*



# LA PRESTATION DE SERMENT :

## *un instrument d'éthique et de déontologie*

**L**e Phare s'intéresse, dans ce numéro, à la prestation de serment. Au Sénégal, les fonctionnaires sont soumis à la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires et aux statuts particuliers de certains corps d'appartenance. Ce statut fait référence à la conduite des agents de l'Etat et à certaines considérations éthiques et déontologiques, notamment :

- les articles 12 et 13 qui insistent sur la responsabilité du fonctionnaire ;
- l'article 14 qui met en avant l'exigence de secret professionnel et de discrétion du fonctionnaire ;
- l'article 21 qui, avant l'entrée dans la fonction publique, exige la présentation d'un certificat de bonne vie et mœurs.

Par ailleurs, le serment fait partie des instruments de la déontologie c'est-à-dire un « ensemble de règles qui précisent les devoirs et obligations qui s'imposent à une profession ou activité spécifique ». Aussi, « l'énoncé des devoirs qui incombent aux agents de l'Etat dans une formule de serment s'avère superfétatoire dès lors qu'ils sont soumis aux règles générales de nature législative ou réglementaire, alors que la prestation de serment reste un acte de responsabilité personnelle qui implique pour cette raison l'utilisation de la première personne du singulier, en disant « je jure », outre que sa formulation fait souvent référence aux obligations professionnelles ou déontologiques spécifiques au corps d'appartenance ou à la fonction exercée ».

Ainsi, certains corps de l'administration se sont dotés de régimes particuliers qui prévoient un ensemble de devoirs et d'obligations auxquels sont assujettis leurs agents avec une obligation de prêter serment avant la prise de fonction.

A ce propos, l'article 14 du Décret n°2005-436 du 23 mai 2005 relatif à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) prévoit que ses agents, jusqu'au niveau enquêteur inclus, doivent prêter serment devant le tribunal régional compétent. Le décret n°2011-509 du 12 avril 2011 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la justice



prévoit le serment des administrateurs de greffes, des inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale, greffiers et des interprètes judiciaires respectivement en ses articles 10, 16, 34 et 44. D'autres fonctionnaires ou agents de l'Etat sont aussi astreints à l'obligation de prêter serment notamment les douaniers, gendarmes, policiers, agents comptables, etc.

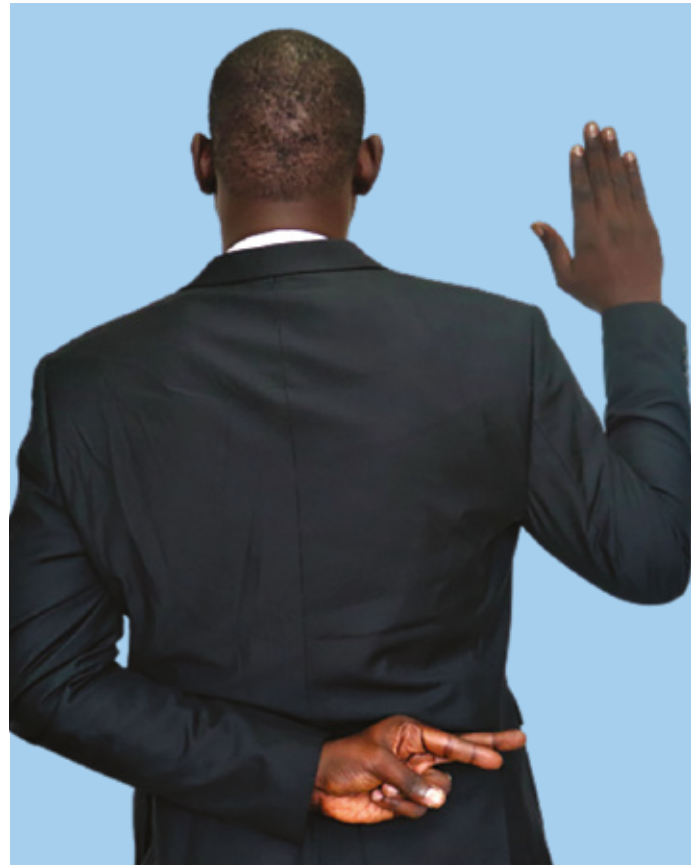
En tout état de cause, lorsque le serment est édicté pour une profession ou activité déterminée, l'agent de l'Etat doit s'y conformer en remplissant cette formalité avant d'entrer en fonction sous peine de voir tous les actes accomplis dans l'exercice de sa fonction entachés d'illégalité. Pour ce faire l'agent est invité au cours d'une audience solennelle à prononcer la formule consacrée devant l'autorité habilitée pour recueillir le serment. Cette autorité étant souvent le Tribunal d'instance (ex Tribunal départemental), le Tribunal de grande instance (ex Tribunal régional) ou la Cour d'appel.

Pour les agents de l'ANSD, la formule prononcée devant le tribunal régional est « Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions, d'observer les devoirs qu'elles m'imposent et notamment de respecter le secret statistique ».

Lorsque le texte ne prévoit aucun libellé la formule générique usitée est « je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de leur exercice ».

Quant à la finalité du serment, il est utile de relever qu'il tend à inviter l'agent à prendre conscience des valeurs et obligations imposées par sa fonction et pour lesquelles, il prend l'engagement solennel de respecter scrupuleusement. Par son serment l'agent proclame solennellement son adhésion aux obligations et devoirs que lui impose sa profession. Le serment prêté engage et oblige pour toute la durée de l'exercice de la fonction. Le serment constitue également pour le citoyen ou l'utilisateur du service public une garantie contre certaines pratiques aux antipodes des devoirs et obligations que lui impose sa fonction notamment corruption, escroquerie, malversation, détournement, concussion, discrimination, divulgation d'information ou de secret professionnel etc.

Enfin, la violation du serment constitue pour l'agent de l'Etat une faute professionnelle susceptible de sanctions disciplinaires. Au sein de l'ANSD, tout agent qui prête serment, s'engage, en signant son contrat de travail, à s'acquitter de ses fonctions avec loyauté et intégrité et à régler sa conduite en ayant exclusivement en vue l'intérêt de l'Agence. Il doit se conformer, en toutes circonstances, aux principes fondamentaux de la statistique officielle, notamment le respect du secret statistique régi par les articles 6 (nouveau) et 7 (nouveau) de la loi n°2012-03 du 03 janvier 2012 portant organisation des activités statistiques. En cas de violation du serment, les sanctions disciplinaires encourues par l'agent sont classées en trois niveaux.



- le premier degré : l'avertissement et le blâme ;
- le deuxième degré : la réduction d'ancienneté ne pouvant excéder 2 ans ;
- le troisième degré : la radiation du tableau d'avancement pour 2 ans, la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonction pour une durée maximale de 6 mois et le licenciement.

Le conseil de discipline a compétence pour se prononcer sur les sanctions disciplinaires (deuxième et troisième degré) liées aux manquements des obligations professionnelles ou violation de serment. Les sanctions du premier degré sont prononcées par le Directeur général de l'ANSD sans consultation du conseil de discipline.

Par **Oumy DIOP**  
CPCCI

## **IMMATRICULATION AU NINEA : chiffres clés, tendances et évolutions**

Le Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) a été adopté comme référent unique des unités économiques du Sénégal depuis 1986 à travers le décret n° 86-1014. Ce dernier, datant du 19 août 1986, a été abrogé et remplacé par le décret n° 95-364 du 14 avril 1995 puis, par le décret n° 2012-886 du 27 août 2012. L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), à travers son centre national d'identification et ses centres secondaires, assure la gestion du NINEA avec la collaboration des structures administratives associées.

L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il représente la base de données exhaustive des unités économiques immatriculées au NINEA et s'activant sur le territoire national. Il rassemble pour chaque unité, ses informations d'identification, de localisation, de classification, etc. Le RNEA revêt une importance capitale pour les usagers internes et externes au Système Statistique National dans la mesure où il :

- constitue une source pour l'analyse des statistiques d'entreprises ;
- sert de base de sondage pour les enquêtes sur les entreprises ;
- permet de produire des informations fiables et à jour sur la structure et la démographie des entreprises ;
- permet d'apparier les données sur les entreprises issues de sources distinctes, etc.

Par ailleurs, au-delà de ces éléments, la diffusion d'informations sur les statistiques d'entreprises

représente également un outil fondamental pour orienter les décisions de politiques économiques des pouvoirs publics, des collectivités, des investisseurs, etc. En outre, elle permettra de mieux répondre aux nombreux besoins en information émanant des autorités administratives, des opérateurs économiques, des professionnels et partenaires du secteur des entreprises, du grand public, etc.

L'ANSD, dans sa mission de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du Gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public, compte mettre en place une nouvelle publication dénommée « Immatriculation au NINEA : chiffres clés, tendances et évolutions ».

Cette publication offre d'une part une photographie de l'ensemble des unités immatriculées au NINEA au cours du trimestre et leurs caractéristiques principales (secteur d'activité, statut juridique, zone d'implantation, etc.) en accordant un intérêt particulier aux entreprises individuelles et d'autre part, elle met l'accent sur l'évolution des créations tout en faisant ressortir les tendances aux niveaux global et sectoriel.

### **Convention**

### **ANSD-APIX-MTTA :**

#### **EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU TOURISME ET DES TRANSPORTS AERIENS AU PIB**

Le tourisme et les transports aériens constituent deux secteurs complémentaires au regard de la forte corrélation de leur contribution au développement socioéconomique d'un pays. Ainsi, l'intégration du tourisme et des transports aériens dans un seul ministère relève de la volonté des autorités de renforcer la connexion naturelle qui existe entre ces deux secteurs. En effet, le tourisme est conditionné par les possibilités de déplacement, avec comme

moyen privilégié les transports aériens.

Les deux secteurs jouent un rôle majeur dans la transformation structurelle de l'économie qui constitue l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le document de référence de cadrage macroéconomique sur lequel le Gouvernement s'appuie pour booster la croissance économique, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations sénégalaises.

L'influence du tourisme et des transports aériens dans notre économie, permettant de créer une croissance, soutenue et progressive, est une réalité que les pouvoirs publics ont matérialisée par la mise en cohérence des deux secteurs en vue d'accroître leur contribution au développement économique et social.

De même, un service aérien développé stimule également l'emploi dans l'ensemble du secteur puisqu'il faut du personnel pour prendre en charge les passagers et leurs bagages, pour assurer le pilotage, le ravitaillement, l'entretien et la maintenance technique des appareils. Les emplois directs dans le domaine du transport aérien tendent à être plus qualifiés et mieux rémunérés que les autres, ce qui entraîne des retombées socio-économiques positives pour les salariés, leurs familles et leurs communautés.

Cependant, les données disponibles sur le tourisme et le transport aérien ne permettent pas de bien les cerner. En particulier, pour les données liées à l'offre touristique, un dispositif de collecte opérationnel n'est pas encore fonctionnel.

C'est en ce sens que le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens (MTTA) compte mener, en collaboration avec l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et l'APIX. SA, une étude relative à la contribution des secteurs du tourisme et des transports aériens au PIB afin de bien évaluer les apports économiques actuels de ces deux secteurs. A cet effet, l'enquête sur l'offre touristique est menée au Sénégal. Cette opération est pilotée par le Bureau des Statistiques sectorielles (BSS) de l'ANSD.

Ainsi, pour bien dérouler les plans d'actions de cette étude, des objectifs ont été fixés, dont l'évaluation de la contribution des secteurs du tourisme et des transports aériens au développement économique

notamment au PIB. Il s'agit spécifiquement de :

- évaluer la demande touristique totale ;
- évaluer la création de richesse par les secteurs du tourisme et des transports aériens et leur poids dans le PIB ;
- connaître la structure du capital humain ;
- connaître la structure de production des entreprises évoluant dans ces deux sous-secteurs ;
- évaluer la formation de capital fixe des entreprises du tourisme et des transports aériens ;
- connaître l'emploi dans les secteurs du tourisme et des transports aériens (nombre d'emplois directs, indirects, induits et l'emploi selon le genre, le niveau d'éducation et la qualification socioprofessionnelle) ;
- évaluer les dépenses publiques au profit des secteurs du tourisme et des transports aériens ;
- évaluer la part des deux sous-secteurs dans le secteur tertiaire ;
- analyser la position des deux secteurs par rapport à l'économie nationale ;
- capter l'appréciation de l'impact par les chefs d'unité économique de la covid-19 dans les deux secteurs.

Par ailleurs, il est prévu à travers la convention de mener une enquête sur le tourisme interne et émetteur et éventuellement<sup>3</sup> une enquête sur la demande touristique.

L'enquête sur l'offre touristique cible les structures d'hébergement, les unités artisanales, les restaurants touristique, les sites touristiques ou parcs d'attraction, les écoles de formation, les entreprises privées et compagnies du transport aérien et les agences de voyage dans l'ensemble des régions du Sénégal. Après la première phase de l'étude, portant sur le partage et la validation de la note méthodologique et des outils de collecte, quarante-deux (42) enquêteurs ont été présélectionnés et formés.

En outre, la collecte de l'enquête sur l'offre touristique a été lancée en octobre 2021 pour une durée de deux (02) mois. Ainsi, trente (30) enquêteurs sont sélectionnés et déployés dans l'ensemble du territoire national, sous la supervision des chefs des services régionaux de la Statistique et du Tourisme et qui sont répartis comme suit :

<sup>3</sup> Le comité technique jugera opportun la réalisation de l'enquête en fonction de la situation pandémique

Région	Besoin par zone	Formé	Retenu
Dakar	12	13	12
Thiès	6	5	5
Diourbel		2	1
Fatick		3	2
Kaolack	3	2	1
Kaffrine			
Tambacounda		3	1
Kédougou	3	2	1
Ziguinchor		4	3
Kolda	5	2	1
Sédhiou			
Saint-Louis		4	2
Louga	4	2	1
Matam			
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>42</b>	<b>30</b>

## **NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DIFFUSION DE DONNEES DU SECTEUR MINIER**

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières (DCSOM) et avec l'appui technique de Statistique Canada ont mis en place un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données minières au Sénégal. Ce dispositif a pour but d'avoir des informations fiables sur le secteur à temps, et de manière centralisée, afin de répondre aux besoins des producteurs et utilisateurs de statistiques minières et d'améliorer la prise de décisions.

De manière spécifique le dispositif vise à :

- avoir une meilleure visibilité sur les activités minières effectuées par les entreprises ;
- mesurer la production des sociétés minières y compris leur autoproduction d'électricité ;
- mesurer le niveau de l'emploi dans le secteur ;
- quantifier les exportations de produits miniers par pays de destination ;
- évaluer les charges des sociétés minières ;
- évaluer la contribution économique et sociale des sociétés minières.

Les premiers résultats obtenus à partir de ce nouveau dispositif concernent les exercices 2018 et 2019 et ont été partagés avec tous les acteurs le 06 août 2021.

Les données collectées concernent vingt-cinq (25) entreprises titulaires de trente et un (31) titres miniers en 2018 et vingt-huit (28) entreprises détenant trente-sept (37) titres miniers en 2019.

### **Principaux résultats de la collecte**

La collecte des données sur le secteur minier au Sénégal a été réalisée auprès des entreprises évoluant dans les activités extractives principalement les cimenteries, les producteurs d'or, de phosphates, de calcaire, de basalte, de silex, de manganèse, d'attapulgit et de minéraux lourds et les entreprises en phase d'exploration minière.

Ces entreprises ont réalisé une production de 1 126,7 milliards FCFA en 2019, après 1 048,1 milliards FCFA en 2018. Concernant les substances issues de l'extraction<sup>4</sup>, la production est évaluée à 540,7 milliards FCFA en 2018 et à 598,0 milliards FCFA en 2019, soit une progression de 10,6%. Cette dernière est dominée par l'or qui est passée de 280,2 milliards FCFA en 2018 à 339,6 milliards FCFA en 2019 correspondant, respectivement, à 51,8% et 56,8% de la valeur totale. La production de phosphates vient à la deuxième place avec des valeurs respectives de 81,1 milliards FCFA (15,0%) et 84,9 milliards FCFA (14,2%). La troisième place est occupée par la production de zircon qui passe de 54,0 milliards FCFA à 52,6 milliards FCFA soit 11,7% en 2018 et 9,8% en 2019.

<sup>4</sup> Sans ciment, acide phosphorique et engrais

## Nouveau dispositif de collecte, traitement et diffusion de données du secteur minier



Tableau 3 : Répartition du personnel de terrain

Substance	2018	%	2019	%
ARGENT	234	0,04%	161	0,03%
ARGILE	1295	0,2%	1421	0,2%
ATTAPULGITE	8799	1,6%	8131	1,4%
BASALTE	32021	5,9%	29173	4,9%
CALCAIRE	17227	3,2%	15538	2,6%
HORMITE	506	0,1%	716	0,1%
ILMENITE	46481	8,6%	49583	8,3%
LATERITE	411	0,1%	390	0,1%
LEUCOXENE	1906	0,4%	2592	0,4%
MANGANESE	1300	0,2%	503	0,1%
MARNO CALCAIRE	3896	0,7%	3550	0,6%
MEDIUM ZIRCON	9413	1,7%	5583	0,9%
OR	280200	51,8%	339632	56,8%
PHOSPHATES	81062	15,0%	84958	14,2%
RUTILE	1936	0,4%	2370	0,4%
SILEX	42	0,0%	858	0,1%
ZIRCON	54026	10,0%	52865	8,8%
<b>Total</b>	<b>540759</b>	<b>100,0%</b>	<b>598029</b>	<b>100,0%</b>

Source : Rapport données minières 2018/2019

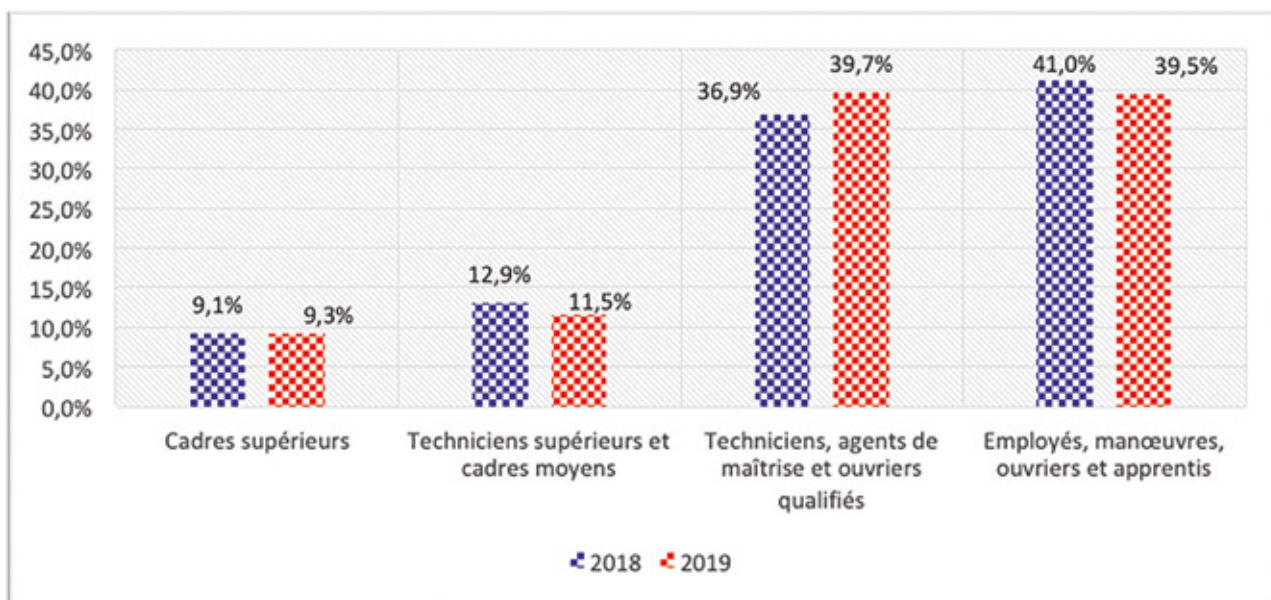
La répartition géographique de la production montre que Kédougou est la première région minière du Sénégal avec 56,8% de la production nationale en valeur en 2019. Elle est suivie par Thiès avec 37,7% de la production minière en 2019 et par Matam (4,8%).

L'examen des variables sociodémographiques révèle que le secteur minier joue un rôle important dans l'offre d'emplois, car 7 808 personnes s'y activent en 2019 contre 6 456 en 2018, pour une masse salariale de 76 milliards FCFA en 2019 et de 52 milliards en 2018.

Selon la catégorie, les manœuvres, ouvriers et apprentis sont les principaux employés des sociétés minières. En effet, ils représentent 41,0% des effectifs en 2018 et 39,5% en 2019. Ils sont suivis de



**Graphique1: Répartition de la main d'œuvre utilisée dans le secteur minier selon la catégorie en % en 2018 et 2019**



Source : Rapport données minières 2018/2019

près par les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés (36,9% en 2018 et 39,7% en 2019), ensuite viennent les techniciens supérieurs et cadres moyens (12,9% en 2018 et 11,5% en 2019). Les cadres supérieurs sont la catégorie la moins représentée dans le secteur minier avec des parts de 9,1% en 2018 et 9,3% en 2019.

L'analyse de la main d'œuvre selon la nationalité montre que les sénégalais représentent respectivement 95,1% et 94,9% des effectifs employés par les sociétés minières en 2018 et 2019. La répartition des salaires selon la catégorie est à l'opposé de celle des effectifs. En effet, les cadres

supérieurs reçoivent près de 32,2% de la masse salariale en 2018 et 40,7% en 2019. Ils sont suivis par les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui bénéficient de 33,3% et 30,6% des rémunérations versées en 2018 et 2019.

Les employés, manœuvres, ouvriers et apprentis qui sont dominants en termes d'effectifs se retrouvent avec une part de 17,0% et 13,5% des salaires du secteur minier, respectivement en 2018 et 2019.

**Wouddou DEME KEITA,**  
Point focal du projet STATMIN à l'ANSD

### *Daouda Diop , une carrière au service des régions*



**M.** Daouda Diop est né à Dakar qu'il a quitté dès l'âge de quatre ans pour Thiès. Il est l'Adjoint du Chef du Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack. M. Diop est issu de la promotion 1986 du collège de la Statistique de l'Ecole nationale d'Economie Appliquée (ENEA) de Dakar. Il totalise 35 ans d'expérience en statistique et dans d'autres domaines connexes. Durant toute sa carrière, il a exercé dans les Services régionaux et ses activités

lui ont permis de sillonner l'ensemble du territoire. Daouda Diop est un homme de principe, qui cherche toujours à rendre service à son prochain et qui a le culte du travail bien fait.

Son cursus scolaire s'est réalisé principalement à Thiès, d'abord à l'école d'application de l'ex- Base aérienne (actuel ENOA de Thiès), ensuite au Lycée Malick SY pour le cycle moyen et secondaire. En novembre 1983, après un Baccalauréat scientifique, il intègre par voie de concours le collège de la



Statistique de l'Ecole nationale d'Economie Appliquée (ENEA) de Dakar, actuelle Ecole supérieure d'Economie Appliquée (ESEA) suite au rattachement de l'ex - ENEA à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

M. Diop a eu à faire d'autres formations sanctionnées par une Licence en Planification économique et gestion des organisations (PEGO) en 2012 en cours du soir à l'ESEA, une certification en Marketing Territorial en 2014 à l'Université Alioune Diop de Bambey et d'autres certificats en Bases de données et systèmes d'information géographiques (SIG).

Sorti de la promotion 1986 des techniciens du Collège de la Statistique de l'ex-ENEA, Daouda a fait ses premiers pas au Service régional de Diourbel (pendant 14 mois). Ensuite il a été affecté à Thiès (1988 – 1998), puis à Fatick (1998-2000), avant de revenir à Thiès (2000 – 2007), pour être réaffecté à Ziguinchor juste après la mise en place de l'ANSD. Après un séjour d'un peu plus de trois ans à Ziguinchor, Daouda est revenu à Thiès en 2010 pour les besoins du Recensement RGPHAE de 2013, d'où il est reparti pour la troisième fois pour le Service régional de Kaolack où il exerce depuis avril 2014.

Durant son parcours, Daouda a eu à participer à pratiquement toutes les grandes opérations menées à l'époque par la Direction de la Prévision et de la Statistique (Recensements généraux de la population de 1988 et 2002, MICS 1, ESPS1 91-92, ESAM1- 1994-1995, EDS 97, etc.) et aujourd'hui par l'ANSD (RGPHAE 2013, EDS-MICS, etc.). Il a ainsi capitalisé une grande expérience en développement territorial, notamment grâce à la collaboration avec les Agences régionales de Développement (ARD) à travers des Comités techniques restreints.

En tant qu'adjoint au sein du Service régional de Kaolack, ses principales missions consistent à (i) seconder le Chef du service dans la gestion quotidienne de la structure et (ii) élaborer des statistiques régionales.

Ainsi, dans la perspective d'atteindre les indicateurs de performance en termes de qualité et de respect des délais, ses activités se résument principalement à :

- participer à l'élaboration de la situation économique et sociale (SES) ;

- contribuer à la collecte, au traitement et à l'analyse des données au niveau régional et territorial ;
- participer à la supervision des études/enquêtes et autres activités déroulées dans la région par l'ANSD ;

- veiller à la satisfaction des besoins des usagers en informations économiques et sociales ;

- assurer la représentation du Service dans certaines réunions et comités techniques restreints (CTR) au niveau de la région.

Le Service régional, à l'image du niveau central de l'ANSD, joue un rôle important dans la production statistique. Cependant, selon M. Daouda Diop « les mécanismes et outils, animés par les acteurs territoriaux pour la collecte, l'analyse des données sectorielles et des réalisations ainsi que les outils de mesure des résultats ne répondent pas encore aux attentes pouvant aider à une bonne prise de décisions dans les meilleurs délais. A ces insuffisances, relevées dans la chaîne de valeurs du système, s'ajoutent des problèmes de standardisation des outils et d'acheminement de l'information avec des effets divers sur la qualité et le degré de complétude des données».

Puisqu'il ne peut y avoir de développement économique et social sans une satisfaction de la demande en informations au niveau des territoires, M. Daouda Diop pense qu'il est nécessaire de disposer de données fiables, pertinentes et à jour pour identifier les besoins et élaborer des projets/programmes aptes à prendre en charge les préoccupations des communautés. C'est à ce niveau que se situent, d'après lui, les défis à relever pour les Services régionaux. Et, faire de l'ANSD un centre de référence pour une information statistique de qualité au service de tous les utilisateurs passe par l'élaboration de stratégies et plans d'actions pour fournir un cadre régional solide afin de renforcer la capacité statistique pour une meilleure planification du développement territorial.

*Propos recueillis par* **Absa Kane**  
CELCOM

## ATELIER DE FORMATION EN TECHNIQUE DE COLLECTE DE DONNÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE PODOR



participants à l'atelier à Podor

Après six (06) ans de mise en œuvre du programme de certification des agents de collecte au niveau central, il a été retenu de décentraliser la formation pour promouvoir le recrutement local. Dans ce cadre, le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) de Saint Louis a obtenu l'appui de la Coopération Allemande à travers le Programme Migration pour le Développement (PME) pour organiser une session de formation du 6 au 17 octobre 2021 dans le but de certifier une trentaine (30) de jeunes enquêteurs dans le département de Podor.

Les auditeurs ont été sélectionnés en fonction des critères ci-après :

- avoir au moins le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ou équivalent pour les non expérimentés ;
- avoir fait au moins trois enquêtes du système statistique national (SSN) pour les anciens enquêteurs.

La formation a été dispensée par Messieurs Insa SADIO et Mamadou BALDE de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique Pierre NDIAYE (ENSAE), M. Saliou MBENGUE et Mme Fatou Mor SYLL du SRSD de Saint Louis, avec une bonne expérience dans la collecte et le traitement des données. Elle s'est déroulée dans les locaux du centre de formation professionnelle de Podor.

La formation s'est déroulée sur douze (12) jours selon un programme préétabli. Elle a couvert au total (05) cinq modules pour un volume horaire de 80 h. Les modules enseignés sont :

- Module 01 : Généralités sur la collecte des données (16 heures) ;
- Module 02 : Méthodologie et instruments de collecte des données (26 heures) ;
- Module 03 : Environnement informatique (14 heures) ;
- Module 04 : Saisie et collecte électronique de données (14 heures) ;
- Module 05 : Cadre juridique et déontologie (10 heures).

A l'issue de la formation, les participants ont pu :

- avoir une bonne compréhension des concepts utilisés dans les enquêtes auprès des ménages et des entreprises ;
- maîtriser les instruments et outils de collecte ;
- avoir une bonne connaissance de l'environnement informatique (Windows, Word, Excel) ;
- avoir une bonne connaissance de la saisie et de la collecte électronique de données (enquêtes CAPI, ODK, CSPro, Survey Solutions) ;
- avoir une bonne connaissance du cadre juridique et réglementaire des activités statistiques.

Le souhait est que cette formation soit répliquée au niveau des autres régions du Sénégal.



Les élèves djiboutiens reçus par le Directeur de l'ENSAE, M. Idrissa Diagne

## ACCUEIL DES ETUDIANTS DJIBOUTIENS A L'ENSAE

Une nouvelle année académique a démarré pour les étudiants de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique Pierre NDIAYE (ENSAE). Cette année, l'ENSAE a le plaisir d'accueillir des ressortissants de Djibouti, pays ami du Sénégal.

« Maintenez haut et étincelant le flambeau de l'Ecole ! » tel est le message lancé à la communauté djiboutienne de l'ENSAE. « Soyez pleins d'enthousiasme et armés d'une volonté sans faille ». Depuis toujours, les repères typiques de l'élève statisticien sont l'excellence et la discipline, deux

valeurs complémentaires qui vont de pair. Alors, je vous exhorte, chers camarades, à suivre cette voie lumineuse tracée par nos anciens. Nous vous souhaitons la bienvenue et une fructueuse année. Le Sénégal est le pays de la « Téranga » c'est à dire celui de l'hospitalité. Profitez de votre séjour pour tisser des liens forts et par-dessus tout pour atteindre, avec la manière, les objectifs que vous vous êtes fixés.

« Unité - Égalité - Paix ». Ces trois mots de la devise officielle du Djibouti constituent le socle de toutes les nations, en particulier celles qui sont représentées à l'ENSAE. Cette dernière est une école de la vie, un prestigieux moule et sans aucun doute le temple du savoir où vous acquerrez toutes les connaissances nécessaires à votre épanouissement intellectuel. Comme le disait Nelson Mandela: "Education is the most powerful weapon which we can use to change the World". C'est-à-dire, l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.

Pour y arriver, nous comptons sur votre don de soi. C'est pourquoi, il est nécessaire non seulement de nous retrousser les manches pour arriver à nos objectifs, mais aussi d'aplanir les obstacles entravant la réussite car c'est ainsi que nous contribuerons à l'essor du monde de demain.

Enfin, l'ENSAE, sera ce que nous en ferons et rappelez-vous, nous n'héritons pas de l'ENSAE, nous l'empruntons à ses futurs étudiants.

Par **Jean Pierre Adiouma NDIAYE**  
étudiant à l'ENSAE



Salle de classe de l'ENSAE



### **HADIME SANE** **CHEF DU SERVICE RÉGIONAL DE TAMBACOUNDA**

**Q**ui est M. HADIME SANE ? Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?

Je suis Hadime Sané, Chef du SRSD de Tambacounda.

Je suis un démographe sénégalais sorti de la 32e promotion de l'IFORD de Yaoundé et qui a fait son cursus universitaire à l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Avant cela, du primaire jusqu'en classe de première j'étais à Bignona et j'ai fait la terminale au lycée Djignabo de Ziguinchor où j'ai eu mon bac. J'ai ensuite été admis à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis à la section Sciences économiques et de gestion (spécialisation : Economie Appliquée), de la première année au DEA en analyse quantitative. C'est à ma dernière année de DEA que j'ai réussi au concours de l'IFORD de Yaoundé en 2009. Après la formation, mon point de chute c'est à l'ANSD jusqu'à ce jour.

**Parlez-nous un peu du service régional de Tamba.**

Le SRSD de Tambacounda compte présentement quatre agents dont moi-même.

Nous gérons, entre autre, les demandes d'immatriculation au NINEA et la collecte de données pour la Situation Economique et Sociale (SES).

La principale difficulté à laquelle nous sommes confrontés est le manque de personnel. Les tâches à exécuter sont nombreuses raison pour laquelle il m'arrive de travailler même le samedi pour répondre aux sollicitations des citoyens notamment avec la demande d'immatriculation au NINEA qui est très élevée. L'autre difficulté que nous rencontrons souvent c'est le retard dans la mise en place de la caisse d'avance pour les réparations et entretiens qui sont imprévisibles. Aussi, la collecte de données pour la Situation Economique et Sociale est une tâche pas facile, même avec l'appui du Gouverneur de la région. Malgré ces difficultés, nous faisons le maximum avec les moyens disponibles pour réaliser les missions qui nous sont confiées.

## Quels sont les grands projets à venir pour le SRSD?

Le SRSD de Tambacounda travaille pour la satisfaction des usagers en matière d'informations statistiques. Il est ainsi beaucoup sollicité aux réunions et ateliers sous la présidence de Monsieur le Gouverneur de région. Par ailleurs, les projets pour le SRSD sont nombreux. Parmi ceux sur lesquels nous travaillons présentement il y a l'Open Data Plateform (ODP). En effet, Tambacounda a été choisie comme région test pour ce projet dans une dynamique de l'étendre dans les autres régions. L'ODP répondra efficacement à la demande de données désagrégées et permettra d'impliquer les autorités territoriales conformément à la dynamique des politiques publiques.

Le SRSD de Tambacounda travaille aussi à la vulgarisation du visa statistique au niveau régional et à la supervision du comité multipartite dans le cadre de la promotion des statistiques différenciées selon le sexe.

Un autre grand projet pour lequel le SRSD de Tamba est sollicité est le cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat qui permettra à terme de renforcer la fiabilité des données dont la demande journalière est importante au niveau de la région de Tambacounda.

## Quels sont les défis à venir pour le SRSD de Tamba?

En termes de défis, nous pouvons citer la certification des agents en technique de collecte au niveau de la région de Tambacounda. En effet, il y a de potentiels candidats à la certification et le fait de mener cette formation au niveau régional est un défi majeur mais qui suscite beaucoup d'intérêt.

Un autre défi pour le service régional est le renforcement du personnel, et l'amélioration de la collaboration entre le niveau central et régional. Néanmoins, nous avons senti depuis la nomination du nouveau Directeur général, le Professeur Allé Nar Diop, des améliorations en ce sens et une volonté de mettre les services régionaux dans de meilleures conditions de travail.

## Que pouvez-vous nous dire sur la belle région de Tamba ?

Oui, Tambacounda est une belle région! Elle est stratégique de par sa position géographique; elle a des frontières communes avec la Gambie, la Mauritanie, le Mali et la Guinée Conakry (dans le parc Niokolo koba). Le centre du Sénégal se trouve à Payar une commune du département de Koumpentoum. C'est la région la plus vaste du Sénégal faisant d'elle un creuset où le brassage



Hadime Sane au centre, avec M. Ibrahima Dandio, gardien et Cheikh Amala Cissokho chauffeur du service de Tamba

ethnique est très remarquable. La pluviométrie est abondante à Tambacounda avec un potentiel faunique constitué d'espèces diverses. Bref, il fait bon vivre à Tambacounda.

## Parlez-nous un peu de vous M. Sané, vos hobbies, vos passions?

Ce que j'aime le plus c'est le travail, j'en fais une passion. Et j'adore aider aussi mon prochain peu importe son appartenance ou ses origines. Les valeurs importantes dans la vie selon moi c'est la crainte d'Allah SWT, le respect de l'être humain, la générosité, la tolérance et le dévouement à aider toujours tant qu'on le peut. Ce que je déteste le plus c'est le mensonge et le fait de sous-estimer son prochain.

## Quel est votre dernier mot?

Je me félicite de constater qu'à l'ANSD dernièrement les lignes sont en train de bouger, notamment avec la nouvelle équipe sous l'autorité de Monsieur Allé Nar DIOP. Nous sentons sa volonté de hisser l'ANSD à un niveau encore plus élevé. Ce que je constate surtout est qu'à l'ANSD maintenant les gens écoutent davantage et considèrent les préoccupations des uns et des autres, en commençant par les autorités de la structure jusqu'au niveau des autres responsables. Je remarque que tout le monde travaille pour le même objectif qui est de faire de l'ANSD la référence en matière de diffusion d'informations statistiques fiables et de qualité au service de tous les utilisateurs.

Enfin, mon dernier mot est que Dieu bénisse l'ANSD et nous assiste dans l'atteinte des objectifs en suivant les directives et recommandations de Monsieur le Directeur général, Professeur Allé Nar DIOP.

Je vous remercie.

Interview réalisée par **Awa Diop GAYE**  
CELCOM

## ***Des chaînes de valeur mondiales aux chaînes de valeurs régionales : poids des intégrations économiques***



La mondialisation, au-delà des avantages qu'elle procure aux consommateurs, a bouleversé le système de production des biens et services dans les échanges internationaux. Les échanges classiques où chaque pays s'occupe de toutes les étapes de la production d'un bien destiné à l'exportation tendent à diminuer au profit des chaînes de valeur mondiales (CVM). En effet, une Chaîne de valeur désigne l'ensemble des activités productives réalisées par les entreprises en différents lieux géographiques au niveau mondial pour un produit ou service du stade de la conception au stade de la production et de la livraison au consommateur final.

Selon l'OCDE, environ 70% des échanges internationaux reposent désormais sur les CVM. Ainsi, on est en face d'un système de production qui génère de la valeur ajoutée pour les grandes régions du monde suivant la place qu'on occupe dans le stade de la mise en place du produit ou service.

Naturellement, la première préoccupation qui vient à l'esprit est : quelle place l'Afrique occupe dans ce nouveau système ? Autrement dit, l'Afrique est-elle actrice ou spectatrice ?

Rappelons qu'avec la dotation la plus généreuse en ressources naturelles, l'Afrique détient 97% des réserves mondiales de cuivre, 80% de coltan, 50% de cobalt, 57% d'or, 49% de platine, 60% de diamants ; sans compter les récentes découvertes de ressources énergétiques notamment le pétrole, l'uranium dont ses parts sont déjà respectivement 14% et 23% (A. Bassou, 2017). Ce qui fait que, l'Afrique est le fournisseur principal de matières premières dans la constitution des CVM mais ne gagne, en termes réels de valeur ajoutée, qu'à hauteur de 2 à 3% du commerce mondial (Rapport Commission, 2015). En effet, la plupart des pays africains se trouvent en amont de la chaîne de production et alimente le système en matières premières minérales ou agricoles, lesquelles sont

transportées dans d'autres régions du monde pour y être transformées ou assemblées. En conséquence, la valeur ajoutée liée aux opérations de transport, de conditionnement ou de distribution reste éparpillée entre les régions où elles se déroulent. Par illustration, l'Afrique produit approximativement 70% de toutes les fèves de cacao du monde, en termes de poids, mais ne fournit qu'environ 20% des produits intermédiaires du cacao (BAD, 2014).

Il est clair que, d'après ce qui précède, les CVM ne profitent pas à l'Afrique car au-delà de son confinement dans la fourniture de matières premières, cette position ralentit sa transformation structurelle.

Quelle issue pour l'Afrique dans ce jeu à perte ?

La crise actuelle du coronavirus a mis à nu les déficits et défaillances de nos systèmes d'organisation, de production et d'échange ainsi que la faible capacité de résilience de nos pays. Les pénuries alimentaires, la hausse des prix et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques montrent à suffisance notre statut de consommateur mondial. Ainsi, l'urgence serait de constituer notre tissu industriel solide afin qu'on puisse assurer l'autosubsistance dans le domaine alimentaire et sanitaire surtout. Et pour une redynamisation de l'industrie, rien qu'une formation de chaînes de valeur régionales (CVR) ne semble plus adéquate. En effet, ayant la plupart des structures économiques similaires, une réorientation du système de production au sens régional donnera plus de responsabilité à certains pays et permettra à tous les pays du continent de profiter pleinement des bénéfices dégagés par une telle organisation. En conséquence, un bon degré d'intégration économique et monétaire, de type socialiste surtout, devient une urgence pour stimuler le développement de chaînes de valeurs régionales afin de sortir l'Afrique de cette forte dépendance en boostant sa structure de production. Notons que l'intégration de type socialiste est importante dans la mesure où cela permet d'établir des critères de convergences qui ne seront pas exclusifs vis-à-vis des pays présentant des performances économiques relativement plus faibles.

La feuille de route pour la création de la monnaie ECO-CEDEAO dégagée lors de la récente conférence de hauts dignitaires de la Commission Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) montre la compréhension des urgences de l'heure. En effet, le point 4 du projet visant à « à associer l'ensemble des États, quelles que soient leurs différences, en garantissant la souplesse nécessaire pour absorber les impacts des chocs externes lesquels peuvent diverger. » et le point 9 mettant l'accent sur « la nécessité d'une convergence structurelle » et la mise en œuvre de manière complémentaire de « politiques

sectorielles en faveur des chaînes de valeur agricoles et industrielles à vocation régionale » manifestent le besoin d'une solidarité agissante pour une harmonisation structurelle favorable au développement de chaînes de valeur régionale.

Par ailleurs, de manière plus large, la Zone de Libre-Echange continental Africain (ZLECAf) reconnaît son rôle crucial dans l'essor des CVR du continent car estime qu'il reste beaucoup à faire pour explorer les opportunités de renforcement des cadres régionaux des chaînes de valeur dans différents secteurs. Ainsi, la ZLECAf se présente comme catalyseur pour faciliter « l'insertion des entreprises dans les « chaînes de valeur continentales et l'accompagnement de « Champions ZLECAf » au sein des micro, petite et moyenne entreprises, en particulier des femmes et des jeunes en vue de leur promotion et résilience ».

Au terme de notre analyse, il en ressort que les pays africains peinent à tirer réellement profit des CVM malgré leur grande participation en amont par la fourniture de matières premières. Ce qui fait que l'Afrique n'est pas acteur dans ce jeu mais plutôt « fournisseur-spectateur ». Le choix des CVR semble adéquat pour contourner une hyperspécialisation en fourniture de matières premières dans le commerce mondial et, en retour, favoriser la formation d'un tissu industriel solide plus performant pour assurer la transformation. Cependant, à travers des exemples, on a vu que le développement du système de production régional et in fine des échanges à l'intérieur du continent sont fortement tributaires des niveaux d'intégration des unions économiques.

La marche vers l'Eco-CEDEAO des pays de l'Afrique de l'Ouest semble être de bon augure même si, en fin de compte, l'adoption des politiques macroéconomiques dépend fortement des décideurs politiques.

#### **Bibliographie :**

Abdelhak Bassou, Ressources naturelles et réalités géopolitiques de l'Afrique, 2017  
Commission économique des nations unies pour l'Afrique, rapport économique sur l'Afrique, 2015 : industrialisation par le commerce, p-100 ([www.glossaire-international.com](http://www.glossaire-international.com)).

Par **Cheikh Lima**

élève Ingénieur Economiste Statisticien, ENSAE



Photo de famille de la cohorte 1 de la formation en rédaction administrative des agents de l'ANSD à l'ENA- assis au centre le formateur, Doyen Abdou Aziz DIAGNE.

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en tant que structure faitière du Système statistique national (SSN), doit se donner les capacités d'impulser, de coordonner et de soutenir le développement de la statistique pour faire face à la demande des utilisateurs nationaux et internationaux. C'est ainsi que, tout en respectant la législation du travail en vigueur au Sénégal et les textes réglementaires, l'Agence a mis en place une politique des ressources humaines dont l'objet est de mettre les employés dans les meilleures conditions de travail afin de pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes pour la production de données statistiques de qualité.

Le développement des compétences communément appelé la formation du personnel constitue un élément essentiel de la politique des ressources humaines à l'ANSD.

Dans cette optique, le Bureau chargé du Développement des Compétences et de la Gestion des Carrières (BDCGC), créé au sein de la Division des Ressources humaines (DRH) de la Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines (DAGR) assure la formation et le renforcement de capacités du personnel, selon les besoins exprimés conformément aux orientations stratégiques de l'ANSD, dans le cadre d'une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Ainsi, dans le Plan de Travail annuel (PTA) de l'année

2021, l'ANSD a défini un Plan de Formation pour le personnel en collaboration avec l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique – Pierre NDIAYE (ENSAE), des compétences internes et externes de hautes institutions, afin de répondre à la demande.

Des sessions de formations en Marchés publics, animées par l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP), ont été organisées au sein de l'Agence aux mois de juin et août 2021 pour le Top management et les membres du personnel qui interviennent dans le processus des Marchés publics au sein de l'ANSD. A cet effet, cinquante (50) agents ont pu bénéficier de ce renforcement de capacité.

A noter également que, des sessions de formation en Rédaction administrative, éthique et déontologie se sont tenues en collaboration avec l'Ecole nationale d'Administration (ENA) pour les managers et les assistantes de Direction.

Des formations continues diplômantes sont également autorisées et financées par l'Agence pour une mise à niveau des agents.

En outre, l'ANSD accueille régulièrement des étudiants de l'ENSAE et ceux d'autres écoles ou institutions de la place pour des formations pratiques ou stages.

Par **Seynabou Marone**  
BDCGC, DRH



## A LA MEMOIRE DE FEU OUSSEYNOU BA

Cher Ousseynou BA, tu nous as quitté la nuit du 27 septembre 2021, coïncidant avec le 19ème jour du mois béni de Safar et le lendemain de la célébration du Grand Magal de Touba commémorant le départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, le fondateur du Mouridisme, symbole du travail, de la droiture, de la discipline et du combat des ennemis de l'Islam.

Repose en paix, cher collaborateur et ami qui est parti sur la pointe des pieds, en ce jour de férié (de quiétude), à ton image d'homme discret, modeste et humble, après une semaine consacrée au travail de terrain pour le compte de l'ANSD. Tu auras ainsi pleinement travaillé et cherché à acquérir licitement ta pitance à l'image du thème de ce Grand Magal « Le travail et l'acquisition d'un bien licite ». Qu'Allah SWT soit satisfait de toi !

Par **Khoudia Wade** (SRSD Dakar), **Dr Baba Ndiaye** et **El Hadji Malick Cissé** (Bureau Prix)



## A LA MEMOIRE D'ABOU SAÏDOU NDIAYE

Abou Saïdou Ndiaye fût recruté en qualité de gardien vers les années 1974-1975 à la Direction de la Statistique (DS), sis au Point E, actuel Rue de Diourbel x Rue de Saint-Louis, alors qu'il était en voyage pour rendre visite à son grand frère gardien de ce bâtiment qui abritait auparavant une société de pharmacie.

Ce bâtiment fût conventionné par l'Etat et affecté à la Direction de la Statistique (DS) où Abou Saïdou Ndiaye fût recruté. Il a participé à tous les grands travaux de la Statistique notamment les recensements de 1976, 1988, 2002 et les enquêtes. Malgré son départ à la retraite en 2007, il a été maintenu jusqu'en 2012 pour son professionnalisme et sa courtoisie. Il fût décoré de l'Ordre national du Mérite le 12 mars 2007.

Durant tout son temps à l'ex Direction de la Statistique, puis Direction de la Prévision et de la Statistique et actuellement Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), il ne prenait jamais de congés ou de repos, sauf durant le Maouloud (Célébration de la naissance du Prophète Sallahou Aléyi Wa Salam), pour aller à Diaba Lidoubé, son village natal dans le nord du Fouta.

Après de bons et loyaux services, Abou Saidou Ndiaye s'en est allé discrètement.

C'était un homme calme, courtois et accueillant. Prions pour lui.



Comme disait Feu Doyen Alpha DIAGNE, nous qui sommes encore en attente, devons prier pour nos morts car prier pour eux c'est aussi prier pour nous-mêmes. Qu'Allah SWT Pardonne à Abou Saïdou Ndiaye tous ses péchés, mineurs et majeurs. Qu'Il Veille sur lui dans sa tombe. Qu'Il lui Réserve une place de choix au Paradis. AMINE !

Par les Doyens **Mamadou Ndao** et **Mamadou Matar Gueye**  
Rédaction : **Saliou Faye**, DMIS

**REPONSE ENIGME N°12 :** Je suis blanc quand je suis sale et noir quand je suis propre.

**Réponse :** Le tableau noir d'école.....

**ENIGME N°13 :** Je suis le seul aliment qu'on met au frigo mais qui reste toujours chaud.

Quel est mon nom ? .....

1 teeshirt à gagner (pour les 2 premiers à trouver la bonne réponse)

**Réponse Mots croisés n°7**  
(Mbaye Ass. NDIAYE)

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1	P	R	E	S	T	A	T	A	I	R	E	S
2	L	I	T		O	V	U	L	E		U	T
3	A		A		P	E	A	U		S	T	E
4	T	A	N				S		S	E		R
5	E	N	T	E	R			F	U	S	A	I
6	F	T		M	E	F		E		A	I	L
7	O	R	G	A	N	I	G	R	A	M	M	E
8	R	E	N	I	A		A	U	G	E		
9	M		O	L	I	V	I	E	R		Q	I
10	E	O	N		T	I		U		G	O	
11	S	C		O		D	R	A	M	E		N
12				I	N	G	E	N	I	E	U	R

**Mots croisés n°08 (Mbaye ASS. NDIAYE)**

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

**ENONCE**

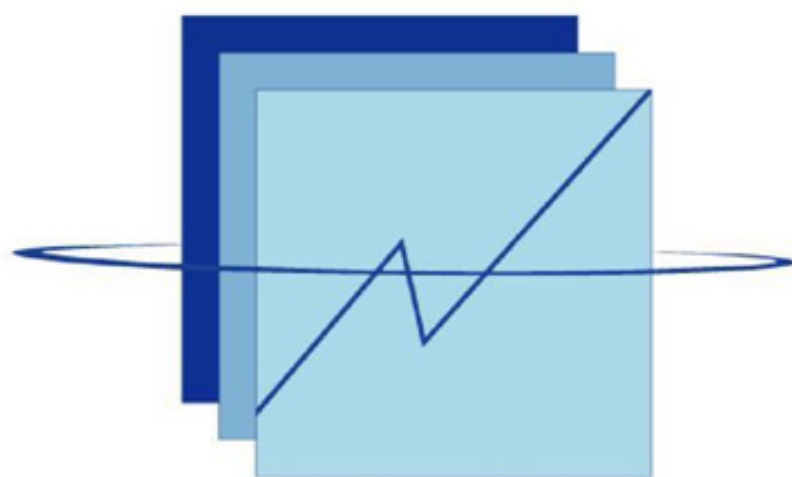
**HORIZONTALLEMENT :**

1-Renouvellement de la production 2-Préposition – Etre agité –Pronom possessif 3-Pour montrer – Aspire la fumée –Céréale prisée 4-Ainsi en Gambie- Condition 5-Réfuter- Autre nom de DR dans EDS Continue 6-THIAROYE et suite... - Monsieur ailleurs 7-Substance sur la peau 8- Changer – Garçon d'écurie 9- Mot d'enfant- Troupe 10- Brèves instructions – En compagnie 11- Personnel familial – Très chère personne 12- Né avec – Effectues.

**VERTICALEMENT :** I - l'Evènement phare de l'ANSD. II – Ecole de cadres –voyelles-Affirmatif III –Promesse des Promesses IV – Apporterai des changements V – Nations Unis – Article étranger-Note VI – Voisin du Statisticien VII- Partie de dure – Capitale Scandinave VIII – Le patron l'exige – Pour ranger IX-Personnel- Arbre résineux- A côté de l'homme. X- Ponctionner. XI- Oubliée – Epoque XII-Adeptes d'HITLER-Aident à mesurer.

**Alain F. DIATTA - BDRU/DMIS**





**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie